

Session cantonale des jeunes

15 et 16 mars 2025

Cahier de PROPOSITIONS À l'attention du Grand Conseil



**Session cantonale
des jeunes**

Viens faire bouger les choses !
15 & 16 mars 2025
Lausanne

Tu as entre
14 et 20 ans et
ça t'intéresse ?

Les thématiques :

- Alimentation
- Logement pour les jeunes
- Harcèlement
- Système de santé

Inscription gratuite
d'ici au 27 février 2025
sur cdj-vaud.ch



cdjv



Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse



commission de jeunes
du canton de vaud

La cinquième édition de la Session cantonale des jeunes s'est déroulée le week-end des 15 et 16 mars 2025 à Lausanne. Organisée conjointement par l'équipe du Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse (Direction générale de l'enfance et de la jeunesse) et la Commission de jeunes du Canton de Vaud, cette session a réuni près de 80 jeunes âgés de 14 à 20 ans provenant de tout le canton.

Lors de l'ouverture de la Session cantonale des jeunes, Monsieur Vassilis Venizelos, chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, a prononcé un discours de bienvenue et a affirmé son engagement à soutenir la jeunesse dans ses démarches citoyennes, en mettant en avant l'importance de leur participation pour façonner les politiques publiques. Il a également prodigué des conseils aux jeunes pour enrichir leurs échanges : écouter activement leurs interlocuteur·trice·s, argumenter avec clarté et respect, et rester ouvert·e·s aux idées divergentes afin de favoriser des débats constructifs et porteurs de solutions.

Lors de la première journée, le samedi, les participant·e·s se sont réuni·e·s dans différents ateliers pour débattre sur des thèmes qu'ils·elles avaient choisi·e·s : l'alimentation, le logement pour les jeunes, le système de santé et le harcèlement. Après avoir identifié des problèmes et des besoins au sein de ces différents thèmes, les jeunes ont échangé avec des expert·e·s des domaines concernés, ainsi qu'avec des député·e·s du Grand Conseil de sensibilités politiques différentes (Ensemble à gauche, Parti socialiste, Verts, Verts libéraux, Parti libéral-radical). Ces ateliers ont été modérés par des membres de la Commission de jeunes appuyés par des coaches. À la suite de ces débats et échanges, les participant·e·s ont rédigé une proposition par atelier.

Le dimanche, les jeunes se sont réunis en plénière dans la salle du Parlement vaudois, dans le but de débattre, amender et adopter les propositions élaborées la veille. Ces propositions ont été remises au Présidente du Grand Conseil, Monsieur Jean-François Thuillard, qui a clôturé cette cinquième édition de la Session cantonale des jeunes. Il a félicité les jeunes pour leur engagement citoyen et remercié chaleureusement les député·e·s, expert·e·s et les autres intervenant·e·s pour leur précieuse contribution.

Toutes les propositions adoptées sont détaillées dans le présent cahier.

Session cantonale des jeunes 2025	Alimentation	Logement pour les jeunes	Système de santé	Harcèlement	
Experts Expertes	Laurence Margot Coordinatrice du Programme de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises – PAPAE.	Florian Failloubaz Directeur de la Direction du logement – Département des institutions, du territoire et du sport.	Yannis Papadaniel Professeur à la Haute école de travail et de la santé Lausanne (HETSL) HES-SO.	Jennifer Dayer (-Lugon) Cheffe de projet « Harcèlement-intimidation et violences entre élèves : prévention en milieu scolaire.	Cathy Rime Chargée de projet « Respect de la diversité à l'école », PSPS.
Députés et Députées du Grand Conseil	Romain Pilloud (PS) Joséphine Byrne Garelli (PLR)	Vincent Bonvin (Vert) Cloé Pointet (Vert Libéraux)	Stéphane Balet (PS) Florence Bettschart-Narbel (PLR)	Elodie Lopez (Ensemble à gauche et POP) Elodie Grilli (PLR)	Sylvie Podio (Vert) Nicolas Sutter (PLR)
Modérateurs Modératrices	Sara Sam et Léna Böhi	Atakan Mermoud et Evan Steiner	Emilie Bermejo et Fatema Alipoor	Laure Délétroz	Rayan Meldan
Coach-e-s	Vanessa Florimonte	Anna Mrazek	Noémie Guadagno	Virginie Guisan	Marine Spengler

Thème : Harcèlement

Proposition : Créer des postes de médiateur·trice·s cantonales·aux pour renforcer la prévention contre le harcèlement entre élèves.

Proposition finale (avec amendements acceptés) : Créer des postes de médiateur·trice·s cantonaux·ales afin de renforcer la prévention du harcèlement entre élèves, notamment sous ses formes sexuelle et numérique. Les établissements identifiés par ces médiateur·trice·s feront l'objet d'un préavis adressé à la DGEO et à la DGEP, qui examineront et statueront sur l'adoption des recommandations émises.

Développement

Le rôle de cette nouvelle fonction de soutien et de surveillance au niveau cantonal serait d'être à disposition des élèves et des enseignant·e·s pour les aider et les appuyer dans la résolution des situations de harcèlement lorsque cela n'a pas fonctionné avec un·e médiateur·trice scolaire interne à l'établissement. Ils et elles devraient être doté·e·s de ressources pour intervenir pratiquement dans ce type de situation et, si nécessaire, sanctionner les auteur·trice·s de harcèlement, dans les cas les plus graves. Leur rôle serait également de dénoncer et sanctionner les établissements qui n'agissent pas et ne prennent pas leur responsabilité. Ils et elles seraient réparti·e·s par zone dans le canton pour assurer une intervention rapide et efficace. La visibilité de cette fonction devrait être soigneusement optimisée et sa communication devrait être régulière.

Constats

- Manque flagrant d'information sur les outils et moyens mis à disposition pour le soutien aux victimes et la prise en charge de situations d'harcèlement ;
- Besoin d'une personne externe au milieu scolaire qui puisse intervenir sur le terrain ;
- Manque de soutien de certains établissements scolaires face à des situations de harcèlement ;
- Manque de confiance envers les médiateur·trice·s internes ce qui engendre une moins bonne prise en charge des victimes ;
- Conflit entre différentes fonctions, p.ex. quand le médiateur·trice, qui prend en charge un·e élève victime d'harcèlement, est aussi le·la maître·esse de classe.

Argumentation

POUR

- Figure neutre avec une autorité cantonale (pas dépendant d'un établissement) ;
- Avoir une personne de référence spécialisée ;
- Meilleure harmonisation des actions de prévention (égalité de traitement entre les établissements).

CONTRE

- Nouveaux coûts élevés liés au nombre nécessaire de nouveaux et nouvelles professionnel·le·s ;
- Nécessité de nombreux déplacements sur tout le territoire cantonal ;
- L'impact est difficile à évaluer ;
- Une perception potentiellement négative du corps enseignant et des directions d'établissement, qui pourraient voir d'un mauvais œil cette nouvelle autorité externe.

Thème : Harcèlement

Proposition : Instaurer une formation obligatoire pour les enseignant·e·s pour prévenir, repérer et agir contre le harcèlement/intimidation en milieu scolaire.

Proposition finale (avec amendements acceptés) : Mettre en place une formation obligatoire et continue destinée aux enseignant·e·s et aux médiateur·trice·s afin de renforcer la prévention, la détection et la prise en charge du harcèlement en milieu scolaire. Cette formation devra s'accompagner d'outils pratiques et immédiatement exploitables pour garantir une application efficace des connaissances acquises sur le terrain.

Développement

Le harcèlement scolaire est une réalité qui touche de nombreux·euses élèves, souvent de manière invisible. Il est essentiel que les enseignant·e·s aient les bons réflexes pour reconnaître, réguler et intervenir efficacement face à ces situations. C'est pourquoi, nous proposons une formation obligatoire intégrée au cursus Bachelor de tous·tes les nouveaux·elles enseignant·e·s, ainsi qu'une formation continue pour les professionnel·le·s déjà en poste.

Cette formation, destinée aux enseignant·e·s du primaire au post-obligatoire, aura pour objectifs de :

- Sensibiliser aux différentes formes de harcèlement, y compris les formes les plus discrètes et difficiles à détecter ;
- Créer un climat de confiance entre élèves et enseignant·e·s, favorisant la parole et la prévention du harcèlement ;
- Identifier les situations de harcèlement afin d'agir rapidement et efficacement ;
- Assurer une prise en charge adaptée des victimes et des auteurs·trices afin de prévenir durablement le harcèlement.

En intégrant cette formation au parcours des enseignant·e·s, cela contribuerait à briser le tabou autour du harcèlement et à faire de l'école un lieu plus sûr et bienveillant pour tous·tes les élèves.

Constats

- La question du harcèlement n'est pas abordée dans la formation initiale des enseignant·e·s ;
- Le manque de formation spécifique des enseignant·e·s engendre un déficit de confiance quant à leur capacité à accompagner et soutenir les élèves face à cette problématique ;
- Beaucoup d'élèves ne se sentent pas suffisamment soutenu·e·s par leurs enseignant·e·s et n'osent pas se tourner vers eux·elles en cas de situation de harcèlement ;
- Certain·e·s enseignant·e·s ne disposent pas des outils nécessaires pour gérer et encadrer des cas de harcèlement.

Argumentation

POUR

- En raison de leur nombre, les enseignant·e·s jouent un rôle central dans le soutien aussi bien des victimes que des auteurs·trices de harcèlement ;
- Les enseignant·e·s sont les mieux placé·e·s pour comprendre les dynamiques de classe ;
- La gestion de la classe relève de leur responsabilité ;
- Il est essentiel de mieux accompagner les enseignant·e·s dans l'identification des cas de harcèlement ;

- Une détection précoce renforcée des cas de harcèlement permettrait d'intervenir rapidement et d'éviter que ces situations ne s'aggravent ;
- Il est important d'assurer un accompagnement direct et un soutien aussi bien aux élèves victimes qu'aux auteurs·trices de harcèlement ;
- Une formation approfondie permettrait de mieux aborder le harcèlement et de briser les tabous autour de cette problématique ;
- Des enseignant·e·s mieux formé·e·s favoriseraient la confiance et le dialogue avec les élèves ;
- Une formation approfondie améliorerait l'identification précoce du harcèlement et sa prise en charge ;
- Les ressources existantes, parfois méconnues ou sous-exploitées, devraient voir leur accès et leur utilisation améliorés.

CONTRE

- Le coût associé à la formation ;
- Le temps nécessaire pour sa mise en place ;
- Une formation seule ne peut pas résoudre toutes les situations de harcèlement ;
- L'évaluation de son impact concret reste complexe à court terme ;
- L'efficacité d'une telle formation dépend aussi de la personnalité et de l'implication individuelle des enseignant·e·s.

Thème : Système de santé

Proposition : Créer des maisons de santé régionales dédiées aux jeunes de 18 à 25 ans dispensant des soins de premiers recours ainsi que des programmes de prévention ciblés (santé, alimentation, santé mentale, sexualité).

Proposition finale (avec amendements acceptés) : Créer des maisons de santé régionales ambulatoires dédiées aux jeunes de 18 à 25 ans, offrant un accès pluridisciplinaire à des soins dispensés par des psychologues, des médecins généralistes, ainsi que des gynécologues et des sexologues.

Développement

Il faudrait créer des maisons de santé régionales (par district) qui seraient dédiées aux jeunes de 18 ans à 25 ans. La maison de santé pourrait assurer des soins de premiers recours, une orientation médicale, une aide à la recherche de généraliste ou pour tout autre aspect de santé (assurances par exemple). Les professionnel-le-s seraient spécialisé-e-s dans la prise en charge des jeunes. Ces maisons de santé regrouperaient :

- Médecins généralistes ;
- Psychologues ;
- Infirmier-ère-s ;
- Travailleur-euse-s sociaux-ales ;
- Gynécologues ;
- Professionnel-le-s PROFA (santé sexuelle) ;
- Nutritionnistes (troubles alimentaires, prévention) ;
- Dermatologues ;
- Service d'orientation pour la recherche d'un-e médecin généraliste.

Constats

La transition du pédiatre au médecin généraliste peut s'avérer complexe ;

- L'absence de structures médicales et sociales spécifiquement dédiées aux jeunes ;
- Les professionnel-le-s de la santé sont souvent dispersé-e-s, rendant l'accès aux soins fragmenté ;
- La prévention et la promotion de la santé restent insuffisamment développées pour les jeunes (notamment autour des maladies sexuellement transmissibles, des addictions, etc.) ;
- Le manque de médecins communautaires.

Argumentation

POUR

- Offrir un accès facilité aux soins dans un cadre sécurisant, avec une prise en charge rapide, efficace et adaptée aux besoins spécifiques des jeunes ;
- Centraliser les professionnel-le-s de santé spécialisé-e-s dans la prise en charge des jeunes, en créant des antennes régionales situées dans des lieux stratégiques ;
- Renforcer l'offre de soins ambulatoires pour réduire la pression sur les services d'urgence et d'hospitalisation, notamment en santé mentale ;
- Valoriser le métier d'infirmier-ière-s et plus largement générer des offres d'emplois.

CONTRE

- Mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en place d'une phase pilote ;
- Attirer et recruter des professionnel-le-s qualifié-e-s dans le domaine de la santé des jeunes.

Thème : Alimentation

Proposition : Instaurer des cours facultatifs sur l'alimentation (pratiques et théoriques) de la 7^{ème} à la 11^{ème}.

Proposition finale (avec amendements acceptés) : Mettre en place des cours obligatoires, à la fois pratiques et théoriques, sur l'alimentation de la 7^{ème} à la 11^{ème} année, intégrant la promotion de la gastronomie locale (régionale, vaudoise, suisse) ainsi que la valorisation et la réutilisation des aliments jugés non esthétiques dans le commerce.

Développement

Chaque établissement scolaire devrait offrir un cours de cuisine facultatif aux élèves, dispensé de la 7^{ème} à la 11^{ème} année. Ce cours, alliant théorie et pratique, sensibiliserait les élèves à des enjeux clés tels que la durabilité (utilisation de produits de saison, tri des déchets), la lecture des étiquettes alimentaires et l'impact de l'alimentation sur la santé. L'objectif serait de renforcer leur autonomie et leur responsabilité, tout en leur apportant des compétences pratiques et théoriques essentielles.

Constats

- L'intérêt des jeunes pour la cuisine est en déclin ;
- Les jeunes dépendent principalement de leur entourage familial pour apprendre à cuisiner et adopter de bonnes habitudes alimentaires ;
- L'augmentation de la malnutrition entraîne divers problèmes de santé, notamment le surpoids et les troubles du comportement alimentaire ;
- Les jeunes consommateur-trice-s manquent d'informations et de sensibilisation quant à leur alimentation ;
- L'apprentissage de la cuisine reste limité dans l'ensemble des filières, en particulier dans les parcours pré-gymnasiaux.

Argumentation

POUR

- Développer l'autonomie des jeunes et leur conscience de l'impact de leur alimentation ;
- Encourager une consommation plus responsable, en sensibilisant les jeunes à l'impact de leurs choix alimentaires sur l'environnement ;
- Sensibiliser les jeunes aux conséquences de la malnutrition ;
- Enrichir l'offre de cours avec davantage de diversité ;
- Le Canton de Vaud est le seul en Suisse romande à ne pas rendre les cours de cuisine obligatoires.

CONTRE

- Le caractère facultatif du cours pourrait limiter son accessibilité à l'ensemble des élèves ;
- Un risque de pénurie d'enseignant-e-s qualifié-e-s ;
- Un manque d'infrastructures adaptées pour accueillir les élèves de 7^{ème} et 8^{ème} année.

Thème : Logement pour les jeunes

Proposition : Élargir l'accès aux logements pour étudiant·e·s (LE) à l'ensemble des personnes en formation, dont les apprenti·e·s, ainsi qu'aux jeunes en situation de précarité.

Proposition finale (avec amendements acceptés) : Étendre l'accès aux logements pour étudiant·e·s (LE) à l'ensemble des personnes en formation, y compris les apprenti·e·s, les personnes en réinsertion et les jeunes en situation de précarité, en veillant à garantir leur accessibilité.

Développement

Cette proposition vise à élargir l'accès aux logements pour étudiants (LE), au sens de la loi sur la préservation du parc locatif, à l'ensemble des personnes en formation, y compris les apprenti·e·s, ainsi qu'aux jeunes en situation de précarité.

Dans les logements d'utilité publique (LUP), il existe 4 catégories :

- Les logements à loyers modérés (LLM) ;
- Les logements à loyers abordables (LLA) ;
- Les logements adaptés avec accompagnement (LADA) ;
- Les logements pour les étudiant·e·s (LE) – Université, hautes écoles, écoles polytechniques.

En ce qui concerne les logements pour étudiant·e·s, il serait pertinent d'élargir ce droit à d'autres publics cibles en y ajoutant les jeunes en formation et les jeunes en situation de précarité.

Par exemple, les apprenti·e·s n'ont actuellement pas accès aux logements pour étudiant·e·s, alors que leur situation est très similaire.

Constats

- Le manque de logements disponibles pour les jeunes ;
- Les difficultés rencontrées pour trouver un logement adapté aux besoins des jeunes ;
- Les loyers trop élevés ;
- Les jeunes dont les profils sont exclus de la politique cantonale du logement.

Argumentation

POUR

- Favoriser l'accès à un toit et un environnement sécurisé face au risque d'être sans domicile fixe ;
- Contribuer à la stabilité psychologique des jeunes en formation ou en situation de précarité ;
- Inclure plus largement les besoins des jeunes dans les processus d'attribution des logements ;
- Faciliter la transition entre le foyer parental et la prise d'autonomie avec son propre logement.

CONTRE

- Augmentation de la demande sans augmentation de l'offre ;
- Risque d'abus du système en cas de critères sont mal définis.